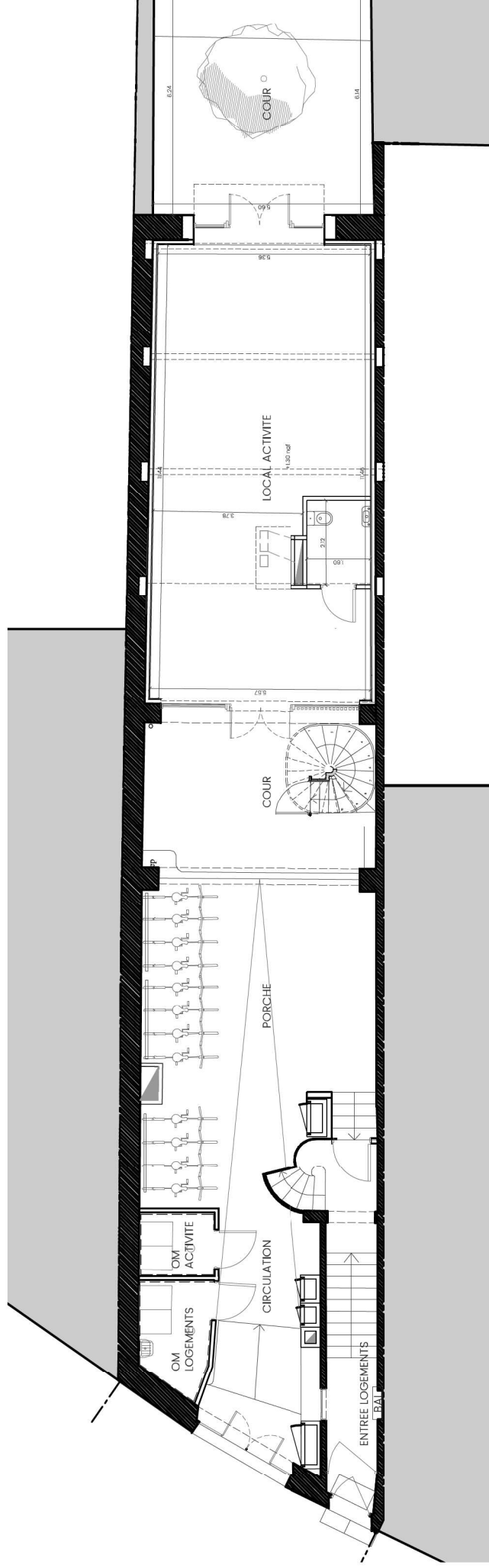




Les cotes et surfaces ainsi que l'emplacement des gaines et des soffites sont mentionnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles de légères variations en fonction d'impératifs techniques ou administratifs. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les indications de ce plan sont essentielles mais prévisionnelles. Les surfaces indiquées sont approximatives au sens de l'article L261-15 et R261-25 du COH.

Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, convecteurs ainsi que l'emplacement des équipements, sont figurés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier indiqués sur plan ne sont pas fournis et sont représentés à titre indicatif. Les aménagements des balcons et jardins sont représentés à titre indicatif. Ils ne sont pas fournis avec le logement.

Finitions jardin et balcons : se reporter aux notices descriptives.